

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 41 (1961)  
**Heft:** 3: La distribution

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

La décision de la Suisse d'entamer avant la fin de l'année des démarches afin de s'associer au Marché commun est un événement à la fois heureux et lourd de conséquences.

Il est heureux, car tout ce qui peut concourir à renforcer l'Europe doit être applaudi. Sa division en deux groupes s'inscrivait, à long terme, contre l'évolution de l'histoire. Elle ne tenait pas compte des données économiques essentielles de notre vieux continent : surproduction, surpopulation, grands ensembles d'industries et de consommation, productivité poussée à l'extrême, voies de communications simplifiées, etc.

Puisque la grande Zone de libre-échange n'était pas réalisable et puisque la Communauté économique européenne s'est affermie sur ses bases et dans ses convictions, il eût été regrettable de continuer plus longtemps encore à lui refuser notre collaboration.

Mais la décision helvétique est aussi un événement grave. Dans son existence de pays paisible, une prise de conscience survient qui l'oblige, sinon à remettre en question, tout au moins à examiner minutieusement et dans un esprit altruiste, ses critères principaux de conduite politique et économique.

Il ne fait aucun doute d'ailleurs que l'épreuve sera bénéfique. Toute l'histoire montre que la Suisse, fidèle à sa tradition libérale, n'a jamais souffert de la confrontation et que, son statut particulier pris en considération, la voie qui s'ouvre à elle est attirante, peut-être même exaltante. Les premiers pas seront toutefois difficiles et les premiers obstacles sévères.

Il ne faut pas, en effet, se bercer d'illusions. « L'association », telle qu'elle est prévue à l'article 238 du Traité de Rome est un concept bien vague. Celle que les Six pensent réserver aux nouveaux candidats, sans pour cela trop ébranler l'édifice déjà construit, pourrait ne pas être très éloignée de « l'adhésion ». N'ayons garde d'oublier à ce propos que les règles formelles du G.A.T.T. n'autorisent pas en principe la Communauté économique européenne à faire bénéficier, par exemple la Suisse, membre associé, de tarifs douaniers plus faibles que ceux appliqués à tout autre pays du monde, non membre de la Communauté. Les exceptions, comme on le sait, sont prévues seulement pour des unions douanières.

Ainsi, la partie qui s'ouvre va être serrée. La Suisse, dont les atouts sont nombreux et dont les caractéristiques méritent l'attention, joue dès maintenant un jeu délicat. Par une efficace politique de présence, par le rappel incessant des avantages qu'une Europe en développement peut tirer de sa stabilité et de sa santé, elle pourra demeurer fidèle à la fois à sa vocation et aux exigences du temps.

On peut d'ailleurs penser que les problèmes posés à chaque pays de la C.E.E. sont d'égale ampleur. Pour eux aussi les confrontations possibles seront rudes. Dans le domaine de la libre-circulation des travailleurs, par exemple, sera-t-il indifférent de s'associer à un pays qui, considérant les discussions paritaires préférables à d'autres moyens d'action sociale, bénéficie d'un climat social particulièrement calme et, par là même, enviable.

Dans le « Grand Marché commun » chacun aura son point sensible. Cela devrait commander une compréhension réciproque lors des prochaines négociations.

**Chambre de commerce suisse en France.**